



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

**Commission sportive Pv du 09 mars 2026
par échange de messagerie**

Présents : Yvan Cueff, Leslie Glever, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun
Absents excusés :

1 – Championnat :

Match de D2 poule D – SANTEC AS 1 – HAUT LEON FC 2 du 08 mars 2026

Match arrêté à la 30^{ème} minute de jeu suite à un violent orage ayant rendu le terrain impraticable

La Commission Sportive donne match à rejouer et fixe la rencontre au **dimanche 15 mars** à 15h30.

Match de D2 poule D – PLOUGOURVEST ET F 2 – ST POL du 08 mars 2026

Match arrêté à la 81^{ème} minute de jeu suite à une grosse inverse perturbant la suite de la rencontre.

La Commission donne match à rejouer et fixe la rencontre au **dimanche 5 avril** à 13h30

Match de D3 poule E – LE FAOU HANVEC ES 2 – IRVILLAC ES MIGNONNE 2 du 08 mars 2026

Match arrêté à la 57^{ème} minute de jeu suite à un orange rendant le terrain impraticable.

La Commission donne match à rejouer et fixe la rencontre au **samedi 4 avril** à 13h30.

2 – FMI :

La Commission Sportive rappelle que la transmission des FMI doit être réalisée avant le lundi matin 8h00.

Par ailleurs, lorsqu'une rencontre est remise le jour du match, une feuille de match doit être impérativement remplie, il en est de même en cas de forfait déclaré après le samedi 12h00.

3 – Matches remis :

La Commission Sportive rappelle que les matches remis sont fixés à la 1^{ère} date de disponible au calendrier et la liste est consultable sur le site du District.

4- Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

7, ZA de Ty Névez-Pouillot 29150 CHATEAULIN ☎ 02 98 47 62 47

@ secretariat@foot29.fff.fr / mgourves@foot29.fff.fr



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

(Les clubs doivent prendre contact avec le permanent de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
08/03/2026	D3 K	Le Juch As 2	Guengat L 1	Le Juch As 2	30,00 €
08/03/2026	D3 L	Plomelin As 3	Combrit Ste Marine 1	Plomelin As 3	30,00 €
08/03/2026	D3 M	Quimper Portugais Us 1	Quimper Penhars Fc 3	Quimper Penhars Fc 3	30,00 €

Forfait Général :

D3 poule L

S'agissant du 4^{ème} forfait occasionnel (23/11, 14/12, 01/03, 08/03), la Commission Sportive déclare l'équipe de PLOMELIN AS 3 forfait général conformément à l'article 87.4.b, et porte au compte du club une amende de 120,00 €, diminuée des sommes déjà versées.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN